Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Bon de commande signé à la foire d'automn

Par Marie

Bonjour,
Nous avons signé avec mon copain un bon de commande pour des travaux de salle de bain de 15000euros pour un appartement qu'on n' a pas encore signé le compromis de vente....on savait même pas précisément les côtes...je pense que nous étions complètement sous l'emprise des commerciales :-(. Le lendemain nous avons pas arrivé à comprendre ce qu'on a fait :-(.

En signant mon copain a écrit lu et approuver sous réserve de financement.

Quand on est rentré et en liisant bien le bon de commande le commerciale a coché que la condition de paiement est en comptant...nous avons pas fait attention sur ce point puisqu'on a bien dit que nous n'avons pas encore le financement et que c'est le crédit immobilier qui va financer les travaux.

Pouvons nous exercer notre droit de rétractation? Ou nous sommes obligés à faire les travaux ?
Merci énormément